

# STRATÉGIE, OPTIMISATION ET GESTION COMMUNE DU SYSTÈME D'INFORMATION CONVERGENT DU GHT

Cette partie décrit de façon opérationnelle le contenu (démarche et projets) des deux grandes étapes relatives à la mise en œuvre d'un SIH convergent dans le cadre d'un GHT.

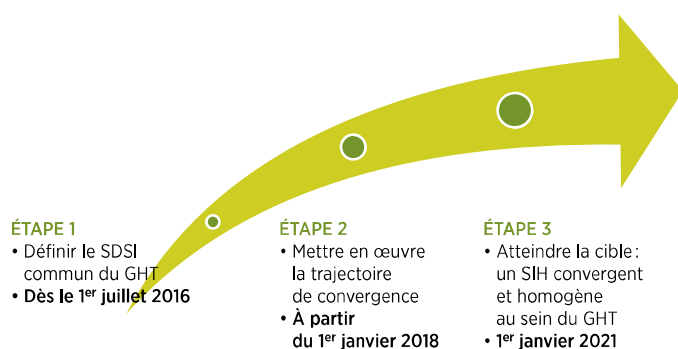
L'objectif est de fournir des orientations pour faciliter la mise en œuvre de la convergence du SIH en identifiant les points de vigilance, les facteurs clés de succès, les bonnes pratiques, les étapes clés, les délais et les outils associés à chaque étape de mise en œuvre.

## 2.1. La trajectoire de convergence du système d'information du GHT

Les SIH de chacun des établissements parties étant composés de dizaines, voire de centaines de briques applicatives, seule une migration progressive est réaliste pour passer d'un existant complexe vers un SI homogène et simplifié composé d'une même brique applicative par domaine au sein du GHT.

La trajectoire de mise en place d'un SIH convergent et homogène pour chaque GHT dépend de la maturité des applicatifs et du degré de convergence existants des SI des établissements parties au GHT.

Les **deux grandes étapes** (et calendrier associé), comme précisé aux articles 1 et 5 du décret n° 2016-524 du 27 avril 2016, sont les suivantes :



## Étape 1

### Définir le schéma directeur du système d'information (SDSI) du GHT et mutualiser les équipes

Cette première étape permet, d'une part de réaliser un état des lieux de l'existant, d'autre part de définir et partager une cible commune de convergence en lien avec la stratégie médicale partagée. Sur la base de ces deux éléments, le schéma directeur du système d'information permet de définir la trajectoire à mettre en œuvre pour atteindre cette cible commune en priorisant les projets, le calendrier et les moyens nécessaires.

Cette première étape se déroule sur deux ans (2016-2018) et s'appuie sur le projet médical partagé du GHT.

### EN SYNTHÈSE

- **Démarche :** à partir de l'adhésion au GHT, la première étape consiste à définir le schéma directeur du système d'information (SDSI) du GHT (sur une durée maximum de deux ans). Ce schéma, qui décline la stratégie médicale partagée, doit permettre de :
  - cartographier l'existant (fonctionnels, applicatifs, techniques, sécurité),
  - déterminer la cible en cohérence avec les objectifs stratégiques du GHT,
  - définir la trajectoire pour atteindre le SI cible :
    - ordonnancement et priorisation des projets,
    - définition d'étapes intermédiaires le cas échéant,
    - évaluation des moyens nécessaires (humains et financiers).
- **Objectif :** sur la période 2016-2017, à partir du projet médical partagé, le schéma directeur du système d'information du GHT est validé par le comité stratégique du GHT, la DSI commune est opérationnelle.

Pour mener à bien cette première étape, une gouvernance claire devra être définie et mise en place pour garantir un pilotage efficient de la stratégie de convergence, déclinée sur la base d'une commission stratégique du système d'information, d'un comité de pilotage dédié au SDSI et de groupes projets thématiques.

Par ailleurs, la mise en place d'une direction des systèmes d'Information (DSI) commune et la mutualisation des équipes sont des facteurs clés essentiels pour garantir la gestion commune du SIH et réussir la convergence. Elles doivent être réalisées lors de cette première étape et nécessitent l'implication de la direction des ressources humaines.

#### » POUR SE PRÉPARER

En s'appuyant sur les fiches repères de l'étape 1, le GHT disposera d'un ensemble de recommandations méthodologiques pour réaliser les différents travaux préparatoires à la mise en œuvre du SIH convergent : définition et partage d'une gouvernance commune, rédaction du SDSI, mutualisation d'équipe, etc.

Il pourra également s'appuyer sur les fiches pratiques associées pour disposer de l'outillage nécessaire à la cartographie de son système d'information, de ses modes de fonctionnement, de ses marchés et de ses contrats (travaux essentiels et qui peuvent s'avérer complexes à réaliser).

### Étape 2 Mettre en œuvre la trajectoire de convergence

Cette deuxième étape consiste à réaliser le SDSI et mettre en place le SI convergent et homogène. Les travaux à réaliser sont divers et dépendent de la stratégie de mise en œuvre définie précédemment. Il est également nécessaire de prévoir de la souplesse dans la réalisation de la trajectoire et de ne pas hésiter à procéder à des ajustements en fonction des évolutions de contexte pour bénéficier de toutes les opportunités facilitant la mise en œuvre de la convergence.

Le délai de mise en œuvre de cette étape sera également variable en fonction du contexte et de la trajectoire définie par le GHT.

#### EN SYNTHÈSE

- **Démarche :** cette deuxième étape consiste à mettre en place un SI convergent et homogène (à un horizon de temps de trois à cinq ans) à partir de la validation du SDSI. Le coût de migration sera donc étalé dans le temps et se substituera aux investissements locaux des membres du GHT.
- **Objectif :** à la fin de la période 2018-2020, le système d'information hospitalier convergent du GHT est opérationnel.

#### » POUR SE PRÉPARER

En s'appuyant sur les fiches repères de l'étape 2, le GHT bénéficie d'exemples types de projets et de démarches à mettre en œuvre pour réaliser et réussir la trajectoire de convergence.